

**VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION**

VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION  
 ESPACE ST GERMAIN - BAT. ANTARES  
 30 AVENUE GENERAL LECLERC BP 263  
 38209 VIENNE CEDEX

**AVIS DES SOMMES A PAYER**

Expéditeur : TRESORERIE VIENNE AGGLOMERATION  
 Bât SAXO – Jazz Parc – Espace Saint-Germain  
 30 av Général Leclerc – BP136  
 38209 VIENNE Cedex

BDF GRENOBLE FR213000100879C383000000057 -

Emetteur : IMMOBILIER D'ENTREPRISE VCA

Destinataire :

ALLIZEO WEB  
 30 AVENUE DU GENERAL LECLERC  
 ESPACE ST GERMAIN  
 BATIMENT ELLIPSE  
 38200 VIENNE

Exercice : 2018

Journée : 24/07/2018

Bordereau : 37

Titre : 265

**DESCRIPTIF**

**HT**

**TVA**

**TTC**

LOYER ET CHARGES AOÛT 2018

162.56

32.51

195.07

BATIMENT ELLIPSE

Imputation : (752 - 90 - )

LOYER ET CHARGES AOÛT 2018

74.00

14.80

88.80

BATIMENT ELLIPSE

Imputation : (7588 - 90 - )

*Chq. 25A  
le 8/01/19*

Kovacs Thierry

**Net à Payer**

**283.87**

**TITRE EXECUTOIRE en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et D.3342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**MODALITÉS DE RÈGLEMENT :**

- Par règlement en numéraire à la caisse du comptable chargé du recouvrement : veuillez rapporter dans ce cas le présent avis en venant payer, un reçu vous sera remis.

- Par chèque bancaire ou postal adressé au comptable chargé du recouvrement : veuillez joindre le talon détachable à votre chèque, sans le coller ni l'agrafer;

**LIBELLETZ** obligatoirement le chèque ou le mandat à l'ordre du TRESOR PUBLIC, dans votre intérêt n'envoyez en aucun cas un chèque sans indication du bénéficiaire ainsi que des références de la créance dont vous vous acquittez.

**RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS, DIFFICULTES DE PAIEMENT :**

- **Renseignements**: si vous souhaitez obtenir des renseignements sur le décompte ou la mise à votre charge des sommes dues ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez-vous aux services de la collectivité ou de l'établissement désigné en haut du présent acte.

- **Réclamations**: si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez-vous aux services de la collectivité ou de l'établissement désigné en haut du présent acte. Veuillez avoir l'obligeance d'informer également le comptable chargé du recouvrement de votre démarche en précisant les références du titre figurant en haut du présent acte.

\*Attention : la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisine du juge judiciaire.

- **Difficultés de paiement**: si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez-vous, muni des justificatifs de votre situation, au comptable chargé du recouvrement désigné en haut du présent acte.

**VOIES DE RECOURS** : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L 1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée ci-dessus en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance. A titre d'exemple :

- cantines scolaires : tribunal administratif

- produits hospitaliers (frais d'hospitalisation, soins, frais d'hébergement, forfait journalier) : tribunal administratif

- loyers d'habitation et charges locatives : tribunal d'instance

- redevances d'assainissement : tribunal d'instance si le montant de la créance est inférieur ou égal au seuil fixé par l'article R 321-1 du code de l'organisation judiciaire et tribunal de grande instance au delà de ce seuil.

- redevances d'enlèvement des ordures ménagères : tribunal d'instance ou de grande instance selon le même seuil que ci-dessus.

- consommations d'eau : tribunal d'instance ou de grande instance selon le même seuil que ci-dessus

\* Si vous souhaitez être assisté d'un avocat et si vous remplissez les conditions fixées par la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991, vous pouvez bénéficier de l'aide juridictionnelle. Vous devez en formuler la demande auprès du tribunal de grande instance.



**Papillon détachable – Références à rappeler**

VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION IMMOBILIER D'ENTREPRISE VCA		TRESORERIE VIENNE AGGLOMERATION- Bât SAXO – Jazz Parc – Espace Saint-Germain 30 av Général Leclerc – BP136 - 38209 VIENNE Cedex BDF GRENOBLE FR213000100879C383000000057	
Exercice : 2018	Journée : 24/07/2018	Bordereau : 37	Titre : 265
Débiteur : ALLIZEO WEB		Net à Payer : <b>283.87 €</b>	

VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION CA

BAT ANTARES ESPACE ST GERMAIN

30 AVENUE GENERAL LECLERC

BP 263

38217 VIENNE CEDEX

Téléphone :

Horaires d'ouverture :



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## AVIS DES SOMMES À PAYER

Ampliation de titre de recette

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

TRESORERIE DE VIENNE AGGLOMERATI

30 AVENUE DU GENERAL LECLERC

ESPACE ST GERMAIN BATIMENT SAXO

38209 VIENNE CEDEX



## Destinataire de votre paiement

Centre des Finances Publiques

TRESORERIE DE VIENNE AGGLOMERATI

30 AVENUE DU GENERAL LECLERC

ESPACE ST GERMAIN BATIMENT SAXO

38209 VIENNE CEDEX

Téléphone :

Horaires d'ouverture :

ALLIZEO WEB

ESPACE ST GERMAIN

30 AVENUE DU GENERAL LECLERC

BATIMENT ELLIPSE

38200 VIENNE

Madame, Monsieur,

En application des articles L.252 A du livre des procédures fiscales et L.1617-5 du code général des collectivités territoriales, j'ai émis et rendu exécutoire un titre de recette pour recouvrer la créance dont les caractéristiques sont les suivantes :

Références à rappeler

Budget	Exercice	N° bordereau	N° Titre
08112	2018	38	278

Date d'émission du titre de recette : 18/09/2018

Objet	Prix unitaire	Qté1	Qté2	Montant total HT	TVA	Montant TTC
LOYER ET CHARGES SEPTEMBRE 2018 BATIMENT ELLIPSE-18/09/2018-	88,80			74,00	14,80	88,80
LOYER ET CHARGES SEPTEMBRE 2018 BATIMENT ELLIPSE-18/09/2018-	198,00			165,00	33,00	198,00
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>						<b>286,80 €</b>

A compter du présent avis, vous disposez d'un délai de :

- trente jours pour payer cette somme au comptable public selon les modalités détaillées au verso ;
- deux mois pour éventuellement contester ce titre de recette, selon les modalités détaillées au verso.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Chq 251  
6 8/2018

Kovacs Thierry Monsieur le Président

Feuillet 1 sur 1

## MODALITES DE PAIEMENT

- Par chèque en Euro à l'ordre du Trésor Public, tiré exclusivement sur une banque française, avec le talon paiement (non signé et non agrafé), envoyés sous pli affranchi, SANS AUCUN COURRIER, à l'adresse ci-contre ;

- Par virement aux références BIC/IBAN figurant au verso, en indiquant les Références à rappeler dans le libellé du virement ;

- En espèces, dans la limite de 300 €, et uniquement au guichet du CFP indiqué ci-dessus, lorsqu'il accepte ce moyen de paiement ;

**NE JOINDRE AUCUN COURRIER A VOTRE PAIEMENT**